Appel d'offres interne 2018 - CHU de NANTES
Contrat d'interface hospitalier

Contexte

Le CHU de Nantes poursuit sa politique de développement de la recherche translationnelle par le renforcement des liens entre la recherche fondamentale et la recherche clinique, thérapeutique et en santé publique en lançant un nouvel appel à candidatures pour 5 contrats locaux d'interface hospitalier

Les contrats d'interface sont de 2 ans à temps partiel, et consiste en un complément salarial net de 1 000 euros par mois.

A qui s'adresse l'appel à projets ?

Cet appel d'offres s'inscrit dans le cadre stricte du cumul des rémunérations autorisé par les EPST. Il s'adresse aux : chargés de recherche (CR1, CR2), directeurs de recherche (DR), maître de conférence (MCU – non praticiens hospitaliers), et professeurs des universités (PU – non praticiens hospitaliers) des unités mixtes de recherche (UMR), des équipes d'accueil (EA), localisées sur le site de Nantes.
Les personnes bénéficiant déjà d'un contrat d'interface national ou qui bénéficient d'autres compléments de rémunération sont exclues de cet appel d'offres.

Critères d'éligibilité des candidats

- avoir une collaboration effective avec des cliniciens du CHU de Nantes,
- participer à un ou plusieurs projets de recherche translationnelle (RHU, SIRIC, IHU, PRT) ou à l'interface santé ingénierie
- avoir un score SIGAPS supérieur à 250 points SIGAPS sur la période 2014 – 2017
- avis motivé et accord du directeur du laboratoire et / ou du directeur d'Institut
- avoir l'accord de son employeur

Instruction et critères de sélection

L'instruction sera réalisée en deux étapes

A. Audition par un comité d'évaluation *ad hoc* composé de :

- Pr Brigitte Dreno, Vice Doyen à la Recherche,
- Pr Jean Noel Trochu, Vice président recherche,

- Pr Arnauld Boureille, Délégué à la recherche et à l'innovation
- Pr Gilles Blancho, Président du CRBSP,
- Dr Jacques Le Pendu, conseiller scientifique INSERM,
- Madame Anne Claire de Reboul, Directeur des Affaires Médicales et de la Recherche,
- Madame Royer Moës, Directrice adjointe en charge de la Recherche, Direction de la Recherche.

Les critères de sélection des candidats seront les suivants :

- Présentation du ou des projets de collaboration recherche (note sur 4),
- Aspect translationnel et niveau de collaboration avec les cliniciens (note sur 4),
- Niveau de publications, niveau de responsabilité et d'encadrement et existence d'un contrat d'interfaces national préalable (note sur 4),
- Retombées médico-scientifiques attendues (note sur 4),
- Impact pour le CHU dans le cadre du développement de ses axes d'excellences (note sur 4).

Ce comité établira un classement et remettra au Directeur Général du CHU les candidatures retenues pour décision.

B. Décision du directeur général du CHU de Nantes et notification aux candidats.

La décision de la direction sera publique au sein de l'établissement.

Chaque candidat recevra un courrier et la grille d'évaluation de son dossier.

Un état d'avancement des travaux sera demandé aux candidats retenus et qui bénéficieront d'un contrat d'interface.

Calendrier

Le calendrier de l'appel d'offres est le suivant :

- 2 mai 2018 lancement de l'appel à candidatures,
- 15 juillet 2018 : remise des dossiers de candidature à « direction-de-la-recherche@chu-nantes.fr »,
- Eté 2018 : audition des candidats,
- Démarrage des contrats d'interface au plus tard le 1er janvier 2019 sous réserve de l'accord de l'employeur principal et d'une convention avec l'établissement.

Composition du dossier (5 pages)

Nom & Prénom :

Fonction & Grade :

Laboratoire ou Institut d'appartenance :

1. Présentation de la thématique et des projets de recherche (1page maximum).
2. Aspect translationnel du projet et niveau de collaborations avec les cliniciens (1/2 page maximum).
3. Retombées attendues à 5 ans (transfert vers la clinique, brevet, publications, ...) (1page maximum) – ces indicateurs pourront être repris pour évaluer l'avancée de vos travaux.
4. Niveau de publications, niveau de responsabilité et d'encadrement et existence d'un contrat d'interface national préalable (1/2 page maximum).

Joindre à votre dossier en annexe :

- CV et la liste de vos travaux et de vos publications
- Le score SIGAPS (période 2014-2017)
- Liste des cliniciens du CHU de Nantes collaborateurs
- Un avis motivé et accord écrit de votre directeur du laboratoire et / ou du directeur d'Institut
- Un accord de votre employeur principal pour un potentiel contrat d'interface

Tout dossier ne respectant pas les formats ou les dates limites de dépôt ne sera pas instruit.

Pour toute information complémentaire, merci de bien vouloir nous contacter à :
direction-de-la-recherche@chu-nantes.fr